

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 14
Votants : 17

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2023

OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES
DE TERRAIN CADASTRÉES SECTION AH N° 0398 –
AH N° 0399 - AH N° 0402 « LIEUDIT CHEMIN LE
CHEMINET » D'UNE SUPERFICIE DE 1 833 M²
INSCRITES EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 Février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent DELPECH, Maire
Jacques POTTIER, Adjoint
Pierre CHOFFARDET, Adjoint
Michel PIRIS, Adjoint
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée
Yvonne PASQUIER
Jean-Pierre PRIEUR
Guy ACHARD DE LA VENTE
Laurence HALLAIS
Francis BRIAND
David GENTHEN
Fabien MARTINEAU
Lydie ZMUDA
Nadège PARFAIT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Aude ZAFOUR pouvoir Pierre CHOFFARDET
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS
Kévin FAVRET pouvoir Guy ACHARD DE LA VENTE

ABSENTS EXCUSÉS
Françoise DARRAS, Adjointe
Catherine ALIBERT BRIGNONE
Cyril MERZY
Viviane PFLIEGER
Guy DARRAS
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTRÉES SECTION AH N° 0398 – AH N° 0399 - AH N° 0402 « LIEUDIT CHEMIN LE CHEMINET » D'UNE SUPERFICIE DE 1 833 M² INSCRITES EN EMPLACEMENT RÉSERVE

Monsieur le Maire explique qu'un accord à l'amiable en date du 13 octobre 2022 a été trouvé avec Monsieur PALAMINI Joël pour vendre les parcelles « LIEUDIT CHEMIN LE CHEMINET » cadastrées AH N°0398 – AH N°0399 et AH N°0402 d'une superficie de 1 833 m² située sur un emplacement réservé (N°3), en zone Ne créée en vue de l'implantation d'équipements sportifs, socio-éducatifs ou socioculturels.

Monsieur le Maire explique que les emplacements réservés sont créés à l'occasion de l'adoption ou de la révision d'un plan local d'urbanisme. Ils sont destinés à recevoir les voies et ouvrages publics, les installations d'intérêt général, les espaces verts existants ou à créer ou nécessaires aux continuités écologiques.

Monsieur le Maire propose que la commune acquière les parcelles cadastrées AH N°0398 – AH N°0399 et AH N°0402 (LIEUDIT CHEMIN LE CHEMINET) dont le prix est fixé à 28 000 €.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'acquisition desdites parcelles de terrain cadastrées section AH N°0398 – AH N°0399 et AH N°0402 d'une superficie de 1 833 m² « LIEUDIT CHEMIN LE CHEMINET »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes de vente et toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier,

FIXE le prix d'achat à 28 000 €,

DIT que les frais d'acte de la cession seront à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 février 2023 de la publication
le 27 février 2023 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1887

Le Maire

Mairie de Dampmart
77400 Seine-et-Marne

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH


Mairie de Dampmart
77400 Seine-et-Marne